

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS**

Date convocation : 19/05/2022	L'an deux mil vingt-deux, le 25 mai à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	<u>Etaient présents</u> , Mmes MM. ALLEAUME Philippe, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DENIS Jean-Noël, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, GAIGNON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaïne, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, ROETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe
Nombre de présents : 22	
Nombre de votants : 29	<u>Membre titulaire représenté par son suppléant</u> : Mme RABLINEAU Jeannine <u>Absents excusés</u> : Mmes MM. BEAUCHEF Régis, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, DUBREUIL Benoît, DUREUIL Brigitte, GRANDIN Philippe, LERAY Christophe, MOREAU Bernard <u>Présents par procuration</u> : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à M. PETITJEAN), BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. JARRY), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), EUVELINE Jacques (pouvoir à M DARGENT), LERIVRAIN Bernard (pouvoir à M. BOULENT), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. TURCAN), ROULLEAUX Éric (pouvoir à M. LEROUX Henri) <u>Secrétaire de séance</u> : M. ALLEAUME Philippe

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### Appel à manifestation d'intérêt « opération Normandie Haie » : soutien de la candidature du PETR du pays du bocage

La Région Normandie lance un Appel à Manifestation d'Intérêt dénommé « Opération Normandie Haie » permettant d'accompagner des collectivités à la mise en place d'une gestion et d'une valorisation durable de leurs haies, dans un cadre partenarial.

Cet AMI doit permettre :

- d'identifier des collectivités normandes engagées dans des démarches volontaires pour préserver et développer fortement leur réseau de haies, dans le cadre des différentes politiques de leur territoire ;
- de favoriser l'animation et la coordination locale à l'échelle de ces territoires pour faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes ;
- d'accompagner techniquement et financièrement ces collectivités et leurs partenaires pour la gestion et à la valorisation durable des haies par la structuration, le développement ou le renforcement de filières locales de valorisation économique et environnementale ;
- de renforcer une dynamique régionale de reconquête de la haie et du bocage, en s'appuyant sur les partenaires régionaux et sur les territoires pilotes retenus à l'AMI, pour partager et diffuser à toute la Normandie les expériences réussies.

La candidature doit définir des propositions d'actions dans chacun des axes suivants :

Axe 1 : Préserver les haies et leurs différentes fonctions

Axe 2 : Reconquérir les haies

Axe 3 : Valoriser durablement les haies par des filières locales

Axe 4 : Mobiliser et développer les partenariats autour des haies

Axe 5 : Assurer cohérence et convergence des démarches territoriales.

Ainsi, en complément de l'expérimentation PSE Haie, le PETR du Pays du Bocage, va répondre à cet AMI avec l'appui du CPIE des Collines Normandes avec comme proposition d'expérimenter des démarches, des actions sur le territoire du syndicat de la Rouvre. Ce territoire concerne plusieurs EPCI au sein du PETR et est par ailleurs un secteur à enjeux sur les questions de haies, de lutte contre l'érosion. Ces démarches pourront être dupliquées sur les autres secteurs du PETR (dont la CDC Andaine Passais) en fonction du retour d'expérience.

En dehors du secteur du bassin de la Rouvre, les EPCI du PETR pourront s'engager dans un des axes de cet AMI.

Si la candidature du PETR est retenue, alors la Région assurera un suivi et un accompagnement technique personnalisé, proposera une première aide forfaitaire de 10.000 € pour permettre de concevoir et maturer le plan d'actions en faveur des haies, en réponse aux 5 axes, Au-delà de 2022, la région apporterait au PETR une aide forfaitaire de 80 000 € pour animer la mise en œuvre de votre plan d'actions pendant 3 ans, conditionnée à l'atteinte des objectifs de résultats en faveur des haies,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACTE** l'intérêt de la CDC Andaine Passais à la candidature du PETR pour répondre à l'Appel à Manifestation « Opération Normandie Haies » ci-dessus exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cet AMI

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,

